

Charte d'utilisation des outils numériques

Athénée royal de Chimay

Cette charte permet de rappeler les règles d'utilisation des outils numériques de communication et de pédagogie. Elle est accessible à tous et téléchargeable sur le site web de l'établissement : www.archimay.be.

Utilisation des outils numériques

La présente charte s'applique à tout utilisateur des services numériques de l'Athénée royal de Chimay.

L'accès aux ressources informatiques repose sur l'utilisation d'un login et d'un mot de passe fournis à l'utilisateur. Ces moyens d'authentification sont personnels et confidentiels.

Les utilisateurs s'engagent à respecter la législation en vigueur et à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services :

- lois relatives à l'informatique ;
- protection des données personnelles ;
- propriété intellectuelle ;
- respect de la personne...

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles de bonne conduite énoncées est passible de sanctions administratives et pénales suivant le cas.

Cadre juridique

Droit à la déconnexion

Les outils numériques permettent une communication rapide et efficace. Pour autant, cela ne signifie pas que les personnes doivent être connectées 24 h sur 24. Il faut respecter le droit à la déconnexion, les enseignants, les élèves ou les parents ne doivent pas répondre de suite, la nuit, lors des congés.

Ces outils doivent rester une aide et non une source de stress ou devenir intrusif dans la vie de chacun, en conformité avec les articles 15 à 17 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018032601&tbl_name=loi

Protection des données personnelles

Dans le cadre de son projet pédagogique, l'Athénée royal de Chimay utilise l'espace numérique de travail Office 365. Les données à caractère personnel utilisées (nom, prénom, année d'étude) sont utilisées uniquement pour l'accès à cette plateforme et sont conservées, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur depuis le 25/05/2018. Pour consulter ces données, leur traitement ou leur exactitude, vous pouvez vous adresser au responsable du traitement des données : admin.office@archimay.be.

Le site de l'Autorité de protection des données : www.autoriteprotectiondonnees.be

Cadre pour les communications internes

Direction - corps professoral

La Direction met à la disposition des enseignants :

- la plateforme ISIS pour les notes des élèves, le suivi du PIA, les absences...
- la plateforme Ecole en ligne (liée à ISIS)
- la plateforme Teams pour les échanges pédagogiques, comprenant :
 - un dossier partagé accessible par tous les enseignants pour consulter les notes de services
 - un canal de publication pour les projets/les emplois du temps dans l'établissement
 - un canal pour chaque conseil de classe
 - un canal dédié à chaque discipline pédagogique
 - un fichier partagé pour le planning des remédiations
 - un canal de publication dédié au partage de pratiques professionnelles
- Les enseignants disposent d'une adresse e-mail professionnelle/d'un login et mot de passe personnels délivrés par le référent numérique (admin.office@archimay.be).

Les enseignants prennent connaissance de leurs mails au moins un jour ouvrable sur deux. Les notes de service, en plus d'être déposées régulièrement sur Teams, sont envoyées par ce biais et comprennent les informations sur les ajouts importants sur Teams, liés à des tâches obligatoires et pour lesquels l'ensemble de l'équipe est concernée.

La consultation régulière des équipes Teams, et notamment des canaux privés sur ARC Secondaire (conseils de classe et matières) est requise.

Corps professoral - élèves

Les enseignants peuvent utiliser la plateforme pour déposer du contenu pédagogique à destination des élèves, tel que des fichiers de cours, des exercices d'entraînement, de révision, d'approfondissement, des vidéos pédagogiques, des auto-évaluations, des devoirs... Il incombe à l'enseignant de s'assurer que les consignes éventuelles ainsi que les délais de remise de travaux soient explicites et clairs.

Outil(s) : plateforme Teams, dans les équipes classe créées par les enseignants, ou adresse mail de l'enseignant.

Horaire des cours : 8h00-16h00

Délai de réponse : trois jours ouvrables.

Elèves - Corps professoral

Règles générales

Pour l'ensemble de l'utilisation du numérique, chaque utilisateur s'engage à respecter les législations en vigueur et à :

- respecter la confidentialité des données ;
- utiliser un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de se faire comprendre ;
- être responsable de ce qu'il dit ou écrit ;
- respecter les lois sur la propriété intellectuelle (propriété des œuvres et droit d'auteur) ;
- prendre soin du matériel mis à disposition ;
- respecter le ROI dans tous ses échanges ;
- respecter le droit à la déconnexion numérique et ne pas attendre de réponse en dehors du temps scolaire. Lors d'une prise de contact avec les élèves ou un membre de l'équipe éducative par mail ou sur la plateforme Teams, aucun rappel ne sera envoyé pour absence de réponse dans les trois jours ouvrables qui suivent la demande ;
- ne pas perturber le bon fonctionnement des outils numériques.

Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès, il s'engage à prendre soin des matériels et des installations informatiques mis à sa disposition.

Utilisation de Teams

Les utilisateurs ont accès à la plateforme pédagogique Microsoft Office 365 de l'école par le biais du référent numérique (admin.office@archimay.be).

Chaque utilisateur reçoit un identifiant et un mot de passe. Ses données sont confidentielles.

Lors de son utilisation de la plateforme Teams, l'utilisateur s'engage à respecter les points suivants :

- Cette plateforme est destinée exclusivement aux élèves et aux membres du personnel de l'Athénée Royal de Chimay.
- L'objectif de Teams est de permettre la communication entre les professeurs et leurs élèves. La plateforme permet, via l'envoi de contenus, de devoirs ou l'organisation de visioconférences, de consolider des apprentissages et/ou développer de nouveaux concepts. Les professeurs peuvent y mettre leurs cours à disposition pour faciliter la remise en ordre des élèves absents pour une plus longue durée. Teams peut également avoir pour fonction de faire parvenir des informations ou communications importantes.
- Teams n'est, en aucun cas, une messagerie instantanée ni un réseau social. Les élèves et les membres du personnel veilleront à utiliser cette plateforme uniquement

dans un but pédagogique et scolaire. Les élèves donneront toujours la priorité au présentiel pour poser leurs questions au professeur quand c'est possible.

- La plateforme sera utilisée dans des créneaux horaires délimités. Les délais de réponse et les horaires seront à définir par les professeurs avec leurs élèves, en respectant le droit à la déconnexion.
- Les membres du personnel de l'établissement ne sont pas tenus de répondre aux messages en dehors des heures et jours ouvrables. Le traitement de ces messages ne constituant pas leur seule activité, un délai de plusieurs jours ouvrables sera parfois nécessaire. Si l'élève se trouve face à une réelle urgence, il peut toujours contacter l'école au 060/414100.
- Les contenus pédagogiques ne doivent pas être diffusés sur d'autres plateformes ni sur un réseau social.
- Il est formellement interdit de prendre des photos et/ou des vidéos des membres du personnel ou d'un autre élève et les diffuser via Teams ou via un réseau social.
- La politesse, le respect et la bienveillance – tout comme le respect du R.O.I. de l'établissement, dans son ensemble – sont de rigueur dans les échanges sur Teams. Tout manquement ou tentative de perturbation sera sanctionné.

Matériel

Si du matériel numérique est prêté ou loué, l'élève en est responsable et sera tenu de dédommager l'école à hauteur du coût de ce matériel ou de la réparation en cas de dégâts, perte ou vol. Il est conseillé aux parents ou à l'élève majeur d'assurer le matériel prêté contre ces sinistres.

Si le matériel n'est pas restitué à la date fixée (avec pour dernière limite le dernier jour de l'année scolaire si aucune date n'a été prévue), l'école est en droit d'en exiger le remboursement.

Tous les élèves et les enseignants peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et aux services de l'établissement après avoir pris connaissance de cette charte.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter :

- pour les accès aux plateformes : admin.office@archimay.be
- pour les communications : info@archimay.be
- pour le matériel : info@archimay.be

Cadre pour les communications externes

Direction et corps professoral - Partenaires externes (CPMS)

Le Centre PMS peut être contacté à l'adresse centre.pms@archimay.be.

Parents - Corps professoral

Les informations administratives concernant l'élève (bulletins, absences...) ainsi que les communications organisationnelles seront disponibles via la **plateforme Ecole en Ligne**. Ces

dernières seront également communiquées à l'élève via l'équipe Teams de son année, gérée par les éducateurs ·trices.

La plateforme Teams est réservée aux échanges entre les élèves et l'équipe éducative. Si les parents souhaitent entrer en contact avec un membre de celle-ci, ils peuvent passer par l'adresse mail @archimay.be. Les délais de réponse sont identiques à ceux qui s'appliquent aux élèves. Les parents veilleront à respecter les codes de communication non violente lorsqu'ils s'adressent aux enseignants ·es et aux éducateurs ·trices. En cas de visio-conférence à destination des élèves, l'intervention des parents est formellement interdite.

Collecte des données

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son inscription à l'athénée royal de Chimay débutant le 29 août 2022, l'établissement collecte une série de données (de type nom, prénom, adresse...) pour le bon fonctionnement des services numériques et des plateformes pédagogiques Ecole en Ligne et Microsoft Office 365.

Par la présente, l'établissement scolaire s'engage à n'utiliser ces données qu'à des fins pédagogiques et administratives.

A tout moment, un simple mail vous permettra de consulter, de demander copie et/ou effacement de celles-ci.

Résumé du contexte de collecte des données :

Qui ? Athénée royal de Chimay

Dans quel but ? activités pédagogiques

Date limite : 1 an après que l'élève a quitté l'établissement

Passé la date limite, l'établissement via la personne référente s'engage à effacer l'intégralité des données complémentaires collectées dans la présente.

Chimay, le 30/06/2022

MONIN Julie,
Directrice

Pour bonne prise de connaissance,

SIGNATURE d'un responsable ou de l'élève majeur : _____
